

Les Formations proposées par l'UFA Dinah DERYCKE :

Certificat d'Aptitude Professionnelle :

Équipier Polyvalent du Commerce

Baccalauréat Professionnel :

Métiers du commerce et de la vente (ex BAC PRO COMMERCE)

Métiers de l'accueil (en 2ans) (ex BAC PRO AR-CU)

Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (en 2 ans)

Brevet de Technicien Supérieur:

Management Commercial Opérationnel (ex BTS MUC)

Négociation et Digitalisation de la Relation Client (ex BTS NRC)

Nos principaux partenaires :



UFA Dinah DERYCKE, ensemble donnons à l'apprentissage des idées d'avance.



365 rue Jules Guesde
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél: 03.20.19.66.62 / 67

Fax: 03.20.19.66.36

Mail : ufa.derycke@ac-lille.fr

Web : ufadinahderycke.com

En venant du métro Fort de Mons, ligne 2  
Prendre la ligne de bus « 13 », direction V. D'ASCQ HOTEL DE VILLE



En venant du métro Pont de Bois, ligne 1  
Prendre la ligne de bus « Liane 6 », direction V. D'ASCQ CONTRESCARPE



2021 | 2022



Unité de Formation par Apprentissage



Certificat d'Aptitude Professionnelle
Équipier Polyvalent du Commerce



L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR

LE C.A.P. E.P.C

L'insertion professionnelle

Le CAP EPC permet d'intégrer la vie professionnelle en tant que :

- ⇒ Employé de libre-service, de grande surface, de rayon
- ⇒ Equipier polyvalent du commerce
- ⇒ Equipier de drive
- ⇒ Vendeur en alimentation, produits courants, textile, librairie, boulangerie...

La poursuite d'études

Le titulaire d'un CAP EPC peut poursuivre ses études en intégrant un Bac pro à condition d'avoir un très bon dossier.

- ⇒ Bac Professionnel Métiers de l'accueil
- ⇒ Bac Professionnel MCV (Métiers du Commerce et de la Vente)
 - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial
 - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

Comment trouver une entreprise ?

L'entreprise est essentielle: c'est elle qui signe le contrat d'apprentissage et qui permet ensuite l'inscription à l'Unité de Formation d'Apprentis (U.F.A.). Le maître d'apprentissage vous accompagne tout au long de votre contrat pour vous transmettre son savoir-faire.

Toutes les pistes sont bonnes: relations personnelles, annuaires, offres d'emploi dans les journaux. N'hésitez pas à aller en entreprise déposer directement votre CV

Plusieurs organismes existent pour vous aider à recherche une entreprise, à faire une lettre de motivation, à préparer un entretien d'embauche:

Les Centres Informations Jeunesse (CIJ), les centres d'aide à la décision de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les Points A de la Chambre den Commerce et d'Industrie, l'Unité de Formation d'Apprentis (U.F.A.), les Centres d'Information et d'Orientation (C.I.O.), les Missions Locales, Pôle Emploi,....

Pour faciliter votre embauche, le Conseil Régional « Hauts-de-France » aide financièrement les employeurs, sous certaines conditions.

L'Apprentissage, mode d'emploi :

Quels publics ?

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ; Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.

A noter : les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^{ème}) peuvent être inscrits en apprentissage, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans révolus.

Comment se passe la formation ?

Tout en travaillant et vous formant dans une entreprise, vous suivez une formation théorique et pratique dans l'Unité de Formation d'Apprentis (U.F.A.), auquel votre employeur vous inscrit (le temps consacré à cette formation est inclus dans votre horaire de travail). Au terme de votre apprentissage, vous vous présentez à un examen du Baccalauréat Professionnel.

Quel est le salaire d'un(e) apprenti(e) ?

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les plus de 21 ans.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27%	43%	53%*	100%*
2e année	39%	51%	61%*	100%*
3e année	55%	67%	78%*	100%*

Taux en vigueur en décembre 2020

Inscriptions

Prendre contact avec l'U.F.A.



Futur employeur

L'apprentissage constitue une opportunité pour les entreprises !

L'apprentissage est un outil de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Vous investissez sur l'avenir de votre entreprise et de la profession.

La Formation est gratuite (sauf dans certains cas pour les entreprises du secteur public).

En prenant un apprenti, vous pouvez bénéficier d'aides financières :

- ⇒ Une aide unique pour les employeurs d'apprentis
- ⇒ Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- ⇒ Aides en cas d'embauche d'un travailleur handicapé. Consulter le site de l'Agefiph.

Dans la fonction publique, le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Consulter le site du FIPHFP.

Des déductions fiscales de la taxe d'apprentissage (bonus alternants, frais de stage, dons en nature) - pour en savoir plus, cliquer ici.

L'employeur s'engage à :

Désigner un maître d'apprentissage.

Proposer à l'apprenti des activités en lien avec la formation et le diplôme.

